



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSEIL
MUNICIPAL
7 MARS

2016

Le budget 2016 sera un budget historiquement difficile, compte tenu de la baisse sans précédent des recettes, pour la ville de Gières comme pour l'ensemble des collectivités.

I - 2014-2019 : un « effet ciseau » renforcé

L'« effet ciseau » se caractérise par une diminution ou une progression des recettes de fonctionnement moins rapide que celle des dépenses conduisant à la baisse de l'épargne.

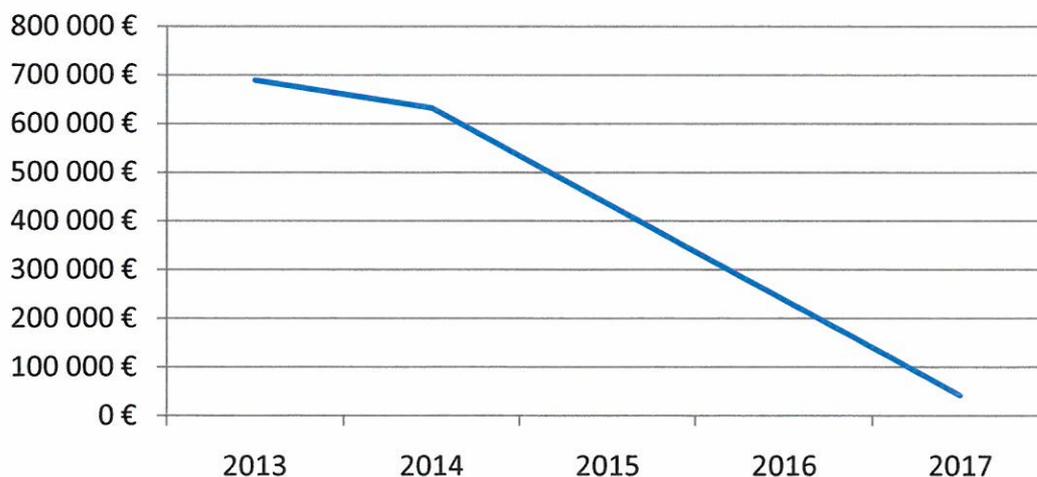
1. Des recettes de fonctionnement en forte diminution

- La baisse des dotations de l'Etat

L'Etat a décidé de réduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 3,7 milliards d'euros en 2015, 2016 et 2017. Cette réduction s'ajoute aux 1,5 milliards d'euros déjà prélevés en 2014. Cette mesure consiste, sur seulement trois exercices, à revenir sur plus de dix ans de croissance des dotations de l'État aux collectivités.

La ville de Gières verra sa DGF diminuer de manière considérable jusqu'en 2017.

Evolution de la DGF entre 2013 et 2017



- L'impact du transfert de compétences à la Métropole

La loi prévoit la neutralité budgétaire des transferts de compétence : la commune transfère à la fois ses charges et ses moyens. La baisse des charges est compensée par une baisse de l'attribution de compensation versée par la métropole. Les charges ont été évaluées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a rendu son rapport le 26 novembre dernier.

En matière de voirie, la charge pesait essentiellement sur la section d'investissement. Or, la diminution de l'attribution de compensation impacte la section de fonctionnement, ce qui rend plus difficile l'équilibre de cette section.

La retenue sur l'attribution de compensation s'élève pour l'ensemble des compétences à 342 228 € (sur un montant de 1 468 204 €).

Parallèlement à cette retenue, les recettes liées aux compétences transférées (comme la taxe de séjour et les redevances d'occupation du domaine public qui s'élevaient à près de 75 000 € en 2015) seront désormais perçues par la Métropole.

Ainsi, ce sont plus de 600 000 € de recettes de fonctionnement en moins que le budget 2016 devra supporter.

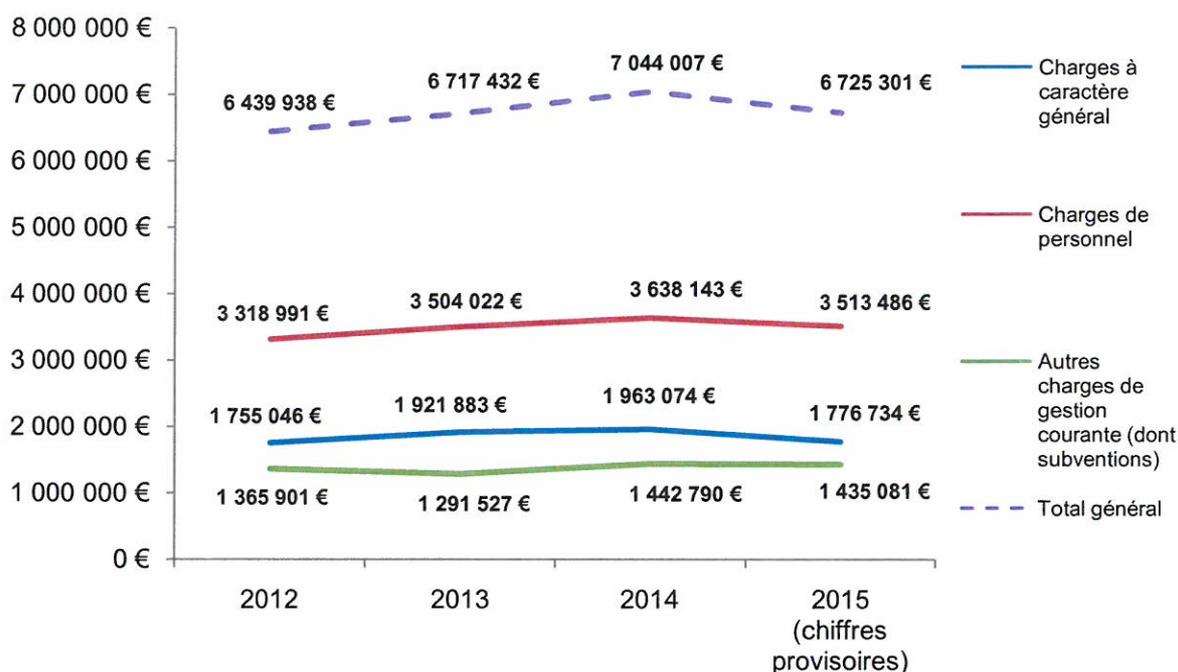
2. Des dépenses de fonctionnement fortement diminuées

Face à cette situation, la commune de Gières a réalisé des économies de gestion importantes en 2015.

Les charges à caractère général (dépenses courantes des services) et la masse salariale, contenues ces dernières années, ont même été diminuées de près de 320 000 € en 2015. Les subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale ont quant à elles quasiment été maintenues à leur niveau de 2014.

Les efforts sur la masse salariale et les charges à caractère général seront poursuivis en 2016 et les années suivantes.

En effet, la situation budgétaire actuelle nécessite plus encore qu'avant une attention très particulière aux dépenses de la collectivité et à la plus importante d'entre elles, la dépense de personnel. La mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) permettra d'anticiper les évolutions des services, d'adapter les moyens à la capacité financière de la commune et d'étudier au cas par cas le remplacement des départs de la collectivité.

Evolution des dépenses de fonctionnement


3. Un équilibre difficile à conserver malgré des efforts de gestion importants

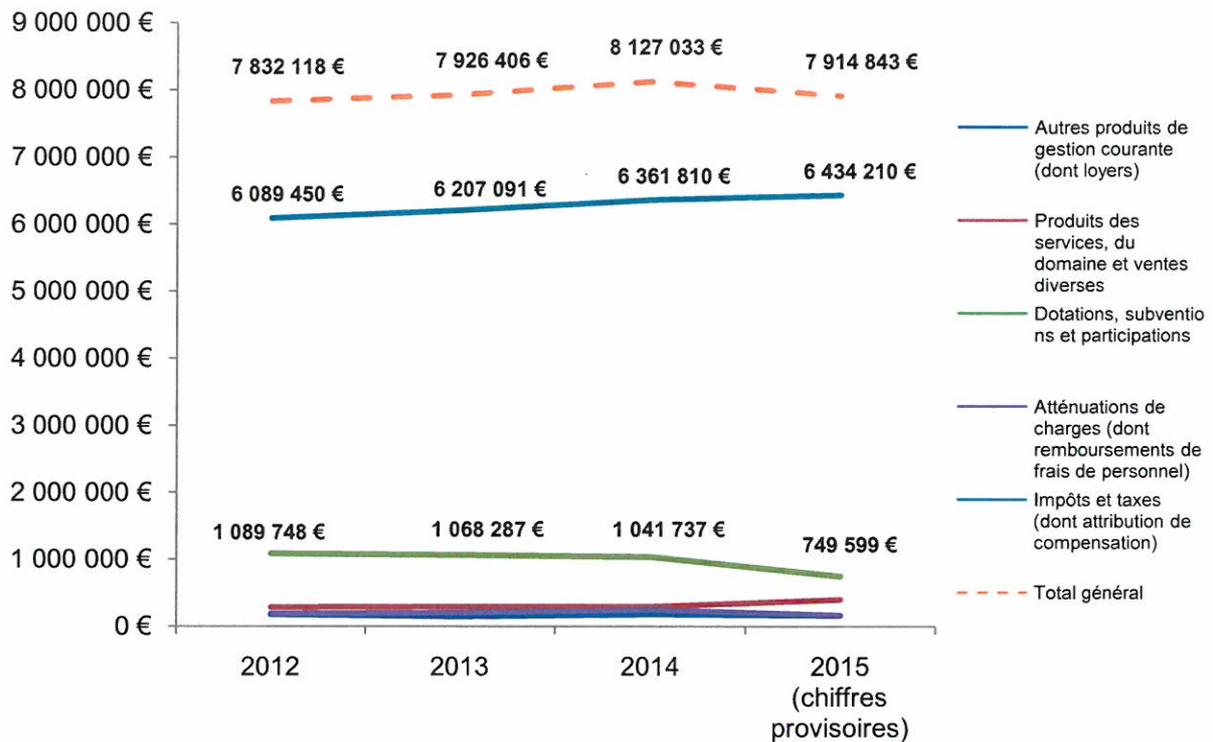
Compte tenu de la baisse drastique des recettes de fonctionnement, l'épargne de la commune se dégrade.

Or, les marges de manœuvre en termes de recettes sont extrêmement limitées.

Les produits des services, malgré une hausse de la tarification aux usagers en 2015 (par exemple de l'école de musique), ne représentent qu'une modeste part du budget (2,5 % des recettes réelles en 2015). Le principe général retenu est celui d'une tarification au quotient familial qui permet le meilleur accès de tous selon ses moyens au service public communal.

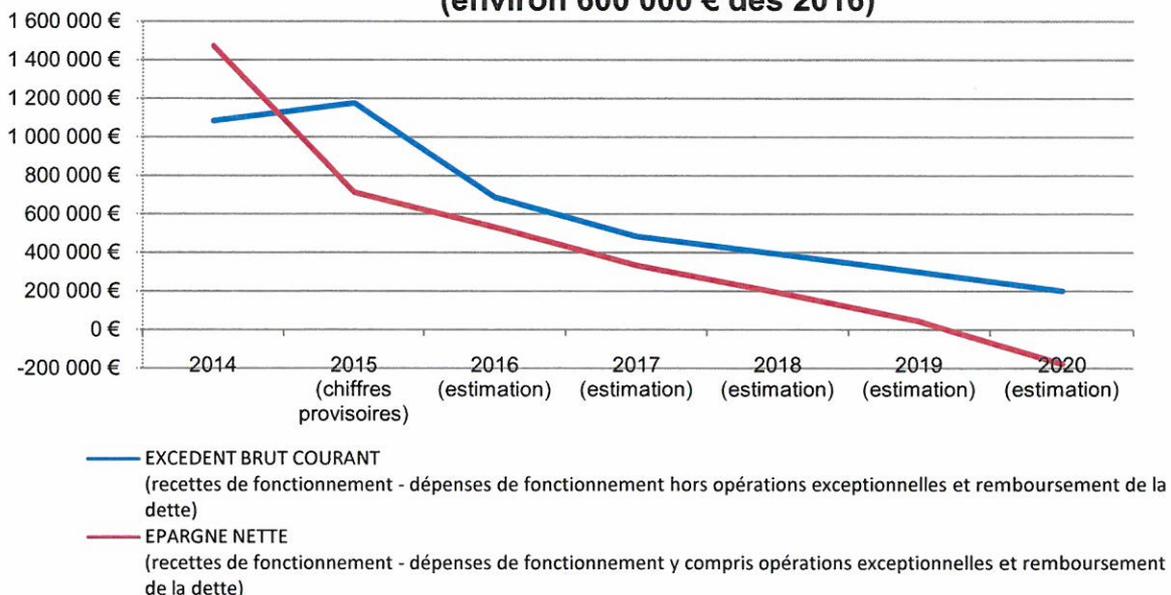
Quant aux recettes fiscales, malgré le dynamisme des bases fiscales consécutif à la production de logements ces dernières années, elles ne compensent pas intégralement la perte de recettes.

Evolution des recettes de fonctionnement



De ce fait, la prospective des finances de la commune « au fil de l'eau », qui prend en compte la poursuite de l'évolution des dépenses et de recettes observées ces dernières années, fait apparaître une dégradation importante de l'épargne. Celle-ci nécessite la mise en œuvre de mesures correctives faisant intervenir tous les leviers possibles.

Evolution de l'épargne compte tenu de la baisse des recettes de fonctionnement (environ 600 000 € dès 2016)



4. Une évolution modérée de la fiscalité avec un effort accru en direction des ménages

Dans ce contexte, malgré la baisse importante des charges de fonctionnement et la hausse des recettes fiscales suite à la construction de logements sur Gières, une augmentation du taux des impôts locaux s'avère nécessaire pour préserver l'équilibre budgétaire.

L'évolution des taux envisagée s'inscrit dans le prolongement de la réforme fiscale conduite en 2013, avec une hausse de la taxe foncière compensée par une baisse de la taxe d'habitation, qui avait permis le rééquilibrage de la participation des entreprises et des ménages au financement du service public suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010.

	2015	évolution	2016
Taxe d'habitation	7,92 %	- 50 %	3,96 %
Foncier bâti	37,36 %	+ 18 %	44,08 %
Foncier non bâti	43,65 %	- 50 %	21,83 %

Une large majorité de propriétaires verra ses impôts locaux diminuer, les locataires bénéficieront d'une baisse substantielle et la recette supplémentaire pour la commune s'élèvera à 280 000 € environ par an.

La municipalité n'envisage pas d'autre modification jusqu'à la fin du mandat.

Cette mesure fiscale, combinée à la poursuite d'importants efforts de gestion, permettra de maintenir un service public de qualité pour les giérois, tout en conservant une épargne nette positive jusqu'à la fin du mandat.

II – Le maintien d'un niveau d'investissement permettant de préserver le cadre de vie des giérois et de relever les défis à venir

1. Un niveau d'autofinancement satisfaisant et un recours à l'emprunt limité et adapté à la capacité financière de la commune

Grâce à tous ces efforts, la capacité d'autofinancement de la commune, même si elle diminuera, restera à un bon niveau.

Par ailleurs, la commune de Gières, étant très peu endettée (deux fois moins que les communes de même strate en moyenne), dispose de marges de manœuvre en termes d'emprunt. La structure de la dette en cours est la suivante :

Organisme prêteur	Société de Financement Local S.F.L.	Banque de Financement et de Trésorerie B.F.T.	Crédit Agricole de l'Isère	Dexia Crédit Local D.C.L.	Caisse d'Epargne des Alpes	TOTAL
Date d'obtention / durée du prêt	30/12/1999	14/02/2005 30 ans	15/02/2005 30 ans	22/03/2005 30 ans	21/12/2015 20 ans	
Taux	0,73 % (taux variable indexé sur TAM 12 mois)	4,84 % (taux fixe)	0,85 % (taux variable indexé sur euribor 3 mois capé 2%)	3,69 % (taux variable indexé sur euribor 12 mois)	1,95% (taux fixe)	
Capital à l'origine	152 449 €	1 500 000 €	1 000 000 €	1 586 420 €	730 000 €	
Capital restant dû au 31.12.2015	36 037 €	782 756 €	720 706 €	1 057 613 €	730 000 €	3 327 112 €
Annuité en capital	7 150 €	51 724 €	34 609 €	52 880 €	48 659 €	195 022 €
Annuité en intérêts	216 €	48 358 €	6 015 €	41 524 €	1 186 €	97 299 € ¹
Annuité totale	7 366 €	100 082 €	40 624 €	94 404 €	49 845 €	292 321 €

A titre de comparaison, l'encours de la dette (au 31 décembre 2015) s'élève à Gières à 528 € contre 870 € par habitant en moyenne dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique. L'annuité, hors mécanisme de dette récupérable qui diminue encore ce ratio, représente 46 € contre 112 € par habitant en moyenne².

¹ Annuité hors mécanisme de dette récupérable (en intérêts et capital) et ICNE (intérêts courus non échus)

² Données DGFIP 2014

Ce faible niveau d'endettement permet à la commune d'envisager le recours à l'emprunt qui restera limité et maîtrisé. Ainsi, si la commune empruntait 2 600 000 € d'ici 2020, ce qui lui permettrait de réaliser l'ensemble de ses projets, l'encours de la dette se situerait autour de 4 950 000 € (soit 780 €/habitant contre 870 €/habitant en moyenne) et l'annuité autour de 325 000 €, déduction faite du mécanisme de dette récupérable pour lequel la commune a opté (soit 52 €/habitant contre 112 €/habitant en moyenne), en 2020. Dans cette hypothèse, la commune resterait par conséquent endettée à un niveau tout à fait raisonnable.

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire en 2016.

2. Un niveau d'investissement permettant de préserver le cadre de vie des jérois et de mener à bien les projets du mandat

En poursuivant ses efforts de gestion et dans l'hypothèse où elle contracterait 2 600 000 € d'emprunt d'ici la fin du mandat, la commune serait en capacité de financer, de 2016 à 2020, un peu plus de 12 500 000 € (soit en moyenne environ 2 500 000 € par an, ce qui est similaire à la moyenne annuelle du mandat précédent). Le recours à l'emprunt ne représenterait que 20 % du montant total des investissements.

année	2016	2017	2018	2019	2020
Investissements (maintenance et projets divers dont programme de rénovation énergétique des bâtiments)	3 367 000 € *	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
Enveloppe pouvant être consacrée à la Place de la République et au regroupement des écoles maternelles		300 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	
Total	3 367 000 €	1 550 000 €	3 250 000 €	3 250 000 €	1 250 000 €

* y compris reports 2015

Les investissements porteront sur :

- l'entretien, l'accessibilité et la mise aux normes des équipements communaux (sportifs, socioculturels et administratifs),
- la mise en œuvre d'un programme ambitieux de rénovation énergétique permettant de contenir les dépenses de fonctionnement de la commune à long terme,
- le projet de la place de la République et de regroupement des écoles maternelles.

III – Les grands équilibres du budget primitif 2016

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus et du résultat de l'année 2015, voici quels pourraient être les grands équilibres du budget 2016, en fonctionnement et en investissement.

1. En section de fonctionnement

En fonctionnement, il sera proposé de poursuivre les efforts de gestion, avec des dépenses de personnel (les diminutions d'effectifs décidées en 2015 ayant également un impact financier en 2016) et des charges à caractère général en baisse.

(en euros)

		2012	2 013	2 014	2 015	DOB 2016
DEPENSES	Charges à caractère général	1 785 000	1 935 500	1 985 000	1 803 335	1 765 000
	Charges de personnel	3 334 000	3 490 000	3 660 000	3 610 000	3 540 000
	Atténuation de produits		22 096	23 000	23 000	32 000
	Autres charges gestion courante	1 483 066	1 339 666	1 488 270	1 450 000	1 435 000
	Charges financières (intérêts)	150 000	140 000	120 000	120 000	220 000
	Charges exceptionnelles	10 000	10 000	41 724	501 603	50 000
	Dépenses imprévues de fonctionnement	116 000				50 000
	Virement à la section d'investissement	2 173 288	3 064 739	936 157	24 328	1 014 139
	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	550 000	750 000	750 000	460 000	550 000
		9 601 354	10 752 001	9 004 152	7 992 267	8 656 139

(en euros)

		2012	2 013	2 014	2 015	DOB 2016
RECETTES	Atténuation de charges	105 000	96 000	170 000	90 000	170 000
	Produits des services	246 000	236 700	232 000	325 000	250 000
	Impôts et taxes	5 777 800	6 182 068	6 247 223	5 787 963	6 524 000
	Dotations et participations	1 000 000	1 011 912	1 045 047	819 080	590 000
	Loyers	175 000	160 000	172 000	172 000	140 000
	Produits financiers				35 914	31 623
	Produits exceptionnels	10 000	10 000	838 921		
	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	2 277 554	3 020 321	288 960	752 310	950 516
	Opérations d'ordre entre sections	10 000	10 000	10 000	10 000	
		9 601 354	10 727 001	9 004 152	7 992 267	8 656 139

2. En section d'investissement

En investissement, grâce au maintien d'un autofinancement suffisant, les dépenses pourront être maintenues à un niveau satisfaisant.

(en euros)		2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	DOB 2016
DEPENSES	Remboursement d'emprunts	160 000	165 000	333 352	160 000	205 000
	Subventions d'équipement et d'investissement	174 000	169 000	489 162	212 497	55 381
	Acquisitions foncières et matériels	783 615	732 957	918 794	1 567 633	2 802 423
	Etudes	251 447	249 186	308 117	161 089	
	Travaux	2 927 701	3 847 337	3 191 582	1 069 641	509 624
	Crédits de reports					
	Reversement subventions / excédents			1 526	201 493	
	Solde d'investissement reporté			715 137		
	Opérations d'ordre patrimoniales	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Opérations d'ordre entre sections	10 000	10 000	10 000	10 000	
		4 316 763	5 183 479	5 977 669	3 392 353	3 572 428

(en euros)		2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	DOB 2016
RECETTES	Produit des cessions			96 353	171 933	
	FCTVA / TLE – taxe d'aménagement	594 848	257 146	268 205	260 000	260 000
	Fond de réserves			3 150 812	690 915	
	Subventions d'investissement	519 000	646 099	657 078	208 131	17 000
	Emprunt d'équilibre			109 064	763 695	
	Autres immobilisations financières				243 247	202 157
	Solde d'investissement reporté	469 627	455 494		560 103	1 529 132
	Virement de la section de fonctionnement	2 173 288	3 064 739	936 157	24 328	1 014 139
	Opérations d'ordre patrimoniales	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	550 000	750 000	750 000	460 000	550 000
		4 316 763	5 183 479	5 977 669	3 392 353	3 572 428